



Manifester à Genève sera plus difficile

LIBERTÉS PUBLIQUES • Près de 54% des Genevois ont approuvé le durcissement de la loi sur les manifestations. Le Tribunal fédéral sera saisi d'un recours.



Des notions telles que la «responsabilité objective» des organisateurs de manifestation en cas de casse vont être portées au Tribunal fédéral. J.PDS

PHILIPPE BACH

La très controversée loi sur les manifestations a passé la rampe. Attaqué par voie référendaire, ce texte a obtenu 53,9% de oui contre 46,1% de non.

Un résultat qui reflète un clivage gauche-droite bien marqué. La Ville de Genève refuse cette loi à une majorité de 51,4%. Mais ce score est trop bas pour compenser le vote massif des arrondissements bourgeois (près de 75% de oui à Cologny!) Et surtout, les cités ont, elles aussi, voté en faveur de cette loi. Parfois à une courte majorité comme Vernier (à 50,02%); ou plus largement, comme à Thônex (60%). Lancy et Onex frôlent les 55% de oui.

La droite rassure

A droite, le résultat satisfait les formations politiques qui avaient porté ce projet libéral au Grand Conseil. Alain-Dominique Mauris, président du Parti libéral-radical, relève que l'on assiste à une montée en puissance d'une demande de davantage de sécurité: «Cette loi est une des réponses car on ne peut pas nier l'existence de dérapages.» Et d'esti-

mer que ce texte va responsabiliser les organisateurs de défilés.

François Gillet, président du PDC, estime lui aussi «que le signal était nécessaire et juste». Il plaide pour «un certain discernement lors de son application». Ce que semble conformer la magistrate en charge de la sécurité Isabel Rochat, qui a affirmé hier que le règlement d'application de la loi veillerait au respect du principe de proportionnalité et garantirait le maintien de libertés publiques essentielles comme la liberté d'option et de réunion. «Gardons à l'esprit qu'il y a plus de 1000 manifestations par année à Genève et que tout se passe bien en général, seul trois événements ont dégénéré depuis 2003.»

«Il s'agit d'une épée de Damoclès pour les organisateurs de manifesta-

tions qui jouent parfois double jeu», estime Roger Golay, vice-président du Mouvement citoyens genevois.

Ce résultat navre en revanche les formations de gauche qui étaient partie prenante du comité référendaire. «Consternant», selon René Longet, président du Parti socialiste genevois, qui relève que même le Conseil fédéral a, par le passé, dit son opposition à ce genre de mesures. «Déplorable», renchérit son homologue vert Yvan Rochat. «Cela va entraver la possibilité d'organiser des manifestations et le nombre d'actions directes va croître.»

Recours déjà prêt

«Les formations de droite ont joué sur la peur et elles sont parvenues à tromper la population sur le contenu de cette loi qui ne s'attaque

pas aux casseurs mais bien aux libertés publiques», selon Eric Decaro, membre du comité référendaire. Son collègue Tobia Schnebli ne regrette pas le référendum: «Sur des questions aussi fondamentales, même si on perd, ce qui était un risque probable, il est sain d'aller jusqu'au bout et d'en référer à la population.»

Le Parti socialiste a d'ores et déjà annoncé que l'affaire ne va pas en rester là. Un recours au Tribunal fédéral est en cours de préparation. Christian Dandres, avocat à l'Asloca et député socialiste, confirme la nouvelle: le texte est quasi-prêt, le délai pour recourir est de trente jours.

Des notions comme celle qui prévoit «une responsabilité objective» des organisateurs de manifestation en cas de casse vont être portées devant l'instance de droit. Idem pour le montant de l'amende, qui peut aller jusqu'à 100 000 francs, ou l'obligation de refus faite à l'Etat d'autoriser un défilé à des organisateurs qui ne pourraient pas garantir l'absence d'éléments infiltrés. Enfin, la notion de responsabilité civile en cas de dérapage sera également posée. I

COMMENTAIRE

Les libertés à l'encan

PHILIPPE BACH

La campagne a joué sur la peur, ce qui a permis d'en masquer les ressorts véritables. Les Genevois se sont laissés bernés par des arguments populistes et mensongers. Le durcissement de la loi sur les manifestations ne résoudra aucun de leurs problèmes.

Tout d'abord, cette législation vise bien à museler les mouvements sociaux, à l'heure où l'on demande aux victimes de la crise de passer à la caisse afin de satisfaire les appétits des responsables de la débâcle du système financier. Contester le pouvoir de l'argent sera un peu plus difficile à l'avenir. Le seul fait de tracter fait d'ores et déjà l'objet de mesures répressives. Des amendes ont été signifiées pour simple diffusion de flyers, en pleine contraction avec la jurisprudence et les dispositions réglementaires garantissant ce droit au nom de la liberté d'expression. L'autorité fait preuve de laxisme lorsqu'il s'agit de défendre ces libertés fondamentales; comment la croire quand elle nous promet que cette nouvelle loi sera appliquée «avec discernement»? Ensuite, elle manquera sa cible. Ce sont bien les organisateurs de manifestations qui sont dans le collimateur.

Les black blocs, eux, ne sont pas concernés. Ou si peu. Ce qu'ils font est illégal. Et rien dans le nouveau dispositif ne permettra de répondre à la question posée par la prise en otage des défilés qu'ils opèrent.

Enfin, on peut se demander à qui profite le crime. Lors de la dernière manifestation à caractère violent, celle sur l'OMC en 2008, des vidéos complaisantes ont fleuri sur certains sites véhiculant des thèses d'extrême droite...

En attendant, ce sont bien les droits fondamentaux qui en pâtissent. Le Tribunal fédéral sera saisi du dossier, puisqu'un recours est en préparation. Il ne s'agit nullement d'une réaction de mauvais perdant mais bien de mettre la droite traditionnelle du parlement devant ses contradictions et lui rappeler qu'on est en démocratie. Cela suppose le respect de certaines valeurs qu'elle semble disposée à passer par pertes et profits, avec l'espoir de faire revenir au bercail bourgeois l'électorat populiste tenté par plus extrémiste qu'elle. Navrant. Mais est-ce vraiment si étonnant?

FORTE PARTICIPATION

Le taux de participations de ce scrutin a été très élevé: 53,8%. Ce qui explique le fort taux de votes blancs sur certains objets comme l'épargne-logement (71%) ou les jeux d'argent (78%). Reste que même les deux objets cantonaux pourtant fortement disputés voient des votes blancs aux alentours de 5%. P.BH

Le plébiscite du mercredi matin

ÉCOLE PRIMAIRE • Deux tiers des Genevois acceptent que l'horaire des 8-11 ans passe de 4 à 4,5 jours. Un chamboulement pour toute la société.

RACHAD ARMANIOS

C'est maintenant que le travail va vraiment commencer. Après le plébiscite hier (65% de oui) en faveur de l'école le mercredi matin pour les 8-11 ans, le conseiller d'Etat Charles Beer, en charge de l'Instruction publique, reçoit ce matin les partenaires de l'école. Syndicat enseignant, représentants des parents et des communes doivent entendre les discussions sur les modalités d'application de la loi. La mise en œuvre, prévue pour la rentrée 2013, a été repoussée à 2014.

L'élus socialiste a salué l'attachement de la population à l'école publique, qui pourra mieux œuvrer «en faveur de l'égalité des chances». Le président des roses René Longet a salué un vote en forme de «plébiscite de la politique éducative de M. Beer». «Celui-ci va se représenter en 2013, j'ouvre

les paris», raille pour sa part Olivier Baud, de Solidarités.

Intéressé a souligné que le changement horaire stabilise le système éducatif genevois, qui en a fini avec les grandes réorganisations. La réforme «met un terme à une Genferé», a-t-il ajouté. Depuis 1997 et la suppression de l'école le samedi matin, le canton était le seul dont l'horaire en primaire s'étalait sur quatre jours seulement. L'ajout d'une matinée permettra de répondre aux exigences du Plan d'études romand en renforçant l'enseignement du français et de l'allemand et en introduisant deux périodes d'anglais en 7 et 8 P. Il reste à déterminer si l'introduction de cette nouvelle discipline sera aussi repoussée à 2014.

«Le temps de l'affrontement est clos», a lancé M. Beer à l'adresse des enseignants et de leur association professionnelle (SPG), fer de lance du co-

mité référendaire. «Nous serons attentifs à ce que les moyens promis soient effectivement donnés», prévient toutefois le président du syndicat Laurent Vité. La défaite et son ampleur le déçoivent, mais ne le poussent pas à démissionner. La base se prononcera en mai, quand il briguera un second mandat.

Le comité référendaire se veut plus belliqueux que lui: «Les conditions pour l'introduction du mercredi matin sont loin d'être réunies», stipule un communiqué. Les 120 postes pour le cycle moyen et les 30 pour l'élémentaire sont insuffisants, souligne Olivier Baud: «Soit il faut une augmentation horaire moindre, soit il faut davantage de postes», martèle-t-il. Le comité devait hier soir se constituer en «Association pour une meilleure école». Mais pas question de vider la loi de sa substance, rétorque Charles Beer. Le «co-

mité, qui a perdu» ne sera pas son interlocuteur.

Les référendaires ont argué que trop d'école prêterait le temps libre nécessaire au développement des enfants. L'école a besoin d'une amélioration qualitative et non quantitative, selon eux. «Rien que pour retrouver le taux d'encadrement d'il y a vingt ans, il faudrait 300 postes supplémentaires, selon Laurent Vité. Ce message est passé.»

A l'inverse, la défaite enterre-t-elle cette revendication pour longtemps? «Parmi les vainqueurs, une majorité est sensible au besoin d'aider les élèves en difficulté», rassure François Gillet, président du PDC. «Ce vote n'est qu'une étape. On ne peut pas se contenter des 20 millions [prévus pour la réforme], il faudra continuer à investir», répond le conseiller administratif d'Onex Thierry Apothéloz (PS).

Le libéral-radical Jean Romain rappelle toutefois que la situation budgétaire du canton est mauvaise. Charles Beer, lui, refuse le «catastrophisme»: «Les conditions d'enseignement évoluent favorablement, avec la baisse démographique des élèves et les 30 postes qui permettront d'améliorer l'encadrement pour les plus petits.»

Il tient aussi à rassurer au sujet des activités sportives et culturelles extrascolaires du mercredi matin: «Elles ne souffriront pas du nouvel horaire.» D'autres créneaux seront trouvés, en articulation avec la mise en œuvre de la journée à horaire continu. Il s'agira d'améliorer l'accessibilité des locaux, ajoute le conseiller d'Etat. «Cela va être la quadrature du cercle. En Ville de Genève, nous sommes déjà en déficit de salles», commente la conseillère administrative Esther Alder. I